

L'Éducation Thérapeutique du Patient, vous pouvez en parler à :

- votre médecin traitant
- votre pharmacien(ne)
- votre psychiatre
- votre infirmier(ère) référent(e)
- tout professionnel de santé...

A qui vous adresser ?

Localement, en première intention :

L'Unité Thérapeutique Intersectorielle

(U.T.I.), vous accueille du lundi

au vendredi de 9^h à 12^h

et de 13^h30 à 16^h

(sauf week-end et jours fériés)

au Centre Hospitalier Bélaïr

1 rue Pierre Hallali

08013 Charleville-Mézières cedex

Tél. 03 24 56 63 30

www.ch-belair.fr

Pour de plus amples renseignements et/ou répondre à vos questions, vous renseigner sur des programmes existants sur le département et la région, des professionnels sont à votre service.

L'Unité Thérapeutique Intersectorielle travaille en collaboration avec :

L' Unité Transversale d'Éducation du Patient
U.T.E.P. du Centre Hospitalier Manchester

45 avenue de Manchester BP 10900

08011 Charleville-Mézières

Tél. 03 24 58 73 75

www.ch-charleville-mezieres.fr

L' Unité Transversale d'Éducation du Patient
U.T.E.P. du Centre Hospitalier Régional
Universitaire de Reims

45 rue Cognacq Jay

Reims Cedex

Tél. 03 26 78 78 78

www.chu-reims.fr

L'Agence Régionale de Santé Grand-Est
Site de Châlons en champagne

2 rue Dom Pérignon

Complexe tertiaire du Mont Bernard

CS 40513 - 51007 Châlons en Champagne

Tél. 03 26 64 42 00

www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr



Centre Hospitalier Bélaïr
Établissement Public de Santé du Département des Ardennes

Qu'est-ce que l'Éducation Thérapeutique du Patient (E.T.P.) ?

L'Éducation Thérapeutique du Patient s'adresse aux personnes souffrant d'une maladie chronique*.

En suivant un programme d'E.T.P., vous allez bénéficier d'actions d'éducation liées au traitement de votre maladie chronique.

Sachez que certaines maladies chroniques entraînent ou peuvent entraîner des complications.

* La maladie chronique est un problème de santé qui nécessite une prise en charge pendant plusieurs années (selon l'Organisation Mondiale de la Santé OMS).

Quels sont les intérêts à suivre une Éducation Thérapeutique du Patient (E.T.P.) ?

C'est un accompagnement qui peut s'inscrire dans votre parcours de soins et vise à vous aider :

- à gérer au mieux votre vie avec une maladie chronique,
- à vous rendre autonome, acteur de votre santé,
- à améliorer votre qualité de vie avec la maladie chronique et les traitements.

Comment suivre un programme E.T.P. ?

L'ETP est réalisable sur **prescription médicale**.

Dans un premier temps, vous allez rencontrer un agent formé à l'ETP qui réalise un diagnostic éducatif, au regard de vos besoins.

Dans un second temps, un programme d'ETP vous est proposé.

Ce programme comprend des séances individuelles et collectives :

- atelier diététique
- atelier infirmier
- activité physique
- relaxation
- soutien psychologique...

Le contexte législatif

- **Loi n°2009-879** du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST).
- **Loi n°2004-866** du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.
- **Loi n°2002-303** du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- **Charte OTTAWA** pour la promotion de la santé.
- **Circulaire DGS/SD6 n°2001-504** du 22 octobre 2001 relative à l'élaboration des schémas régionaux d'éducation pour la santé, bulletin officiel n°2001-46.
- **Le Schéma Régional d'Organisation des Soins (S.R.O.S.)** Champagne-Ardenne, **Agence Régionale de Santé (A.R.S.)** Champagne-Ardenne.
- **Loi hospitalière n°91-748** du 31 juillet 1991, J.O. du 2 août 1991 (abrogée en partie par l'ordonnance n°2000-548 du 15 juin 2000)...

OBÉSITÉ

TROUBLES MENTAUX

**MALADIES
CARDIO-VASCULAIRES**

**MALADIES
RESPIRATOIRES**

DIABÈTE